

Fabrice RABATTU  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence

# METHANOR

S.C.A. au capital de 2 419 927 Euros

Siège social : 24, rue de Clichy

75009 Paris

N° RCS : 539 411 090

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires de la société Méthanor

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

##### **Contrat avec la société VATEL CAPITAL**

##### **Personnes concernée : Marc Meneau**

*Mandat de gestion* : Selon le contrat du 15 juin 2012 d'une durée de 8 ans avec reconduction tacite par période de 1 an, les prestations de gestion seront rémunérées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un montant de 2 % annuel ttc des capitaux propres du mandant au 31 décembre de chaque année en cas de résultat positif.

Ce contrat n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Marseille, le 5 avril 2024



**Fabrice RABATTU**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
d'Aix-en-Provence